

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BOU-AZZER ET DU GRAÂRA (S.M.A.G.), cobalt Groupe Épinat

Société anon., 1931

AU MAROC, PAYS DES DÉNIS DE JUSTICE

APRÈS LE SCANDALE DJEBLI,
LE SCANDALE DES MINES DE BOU AZER
(*Le Populaire*, 29 octobre 1931)

Décidément, l'administration française au Maroc a sur le dos, deux vilaines histoires qu'il nous faudra tirer au net.

Nos lecteurs ont connu par le menu les péripéties de la lamentable affaire Djebli et ils se sont indignés de la façon cavalière avec laquelle on violait la loi au Maroc. On l'avait violé par trois fois, en traduisant le chérit Djebli devant une juridiction qui n'était pas la sienne, en l'inculpant d'un crime qui n'est pas prévu, dans le Chraà, en violant enfin, les droits sacrés de la défense.

Dans l'affaire de la « Société minière de Bou Azer et de Graa », par trois fois, encore, on viole, et surtout on avoue .publiquement avoir violé la loi... Mais cette fois-ci, ce n'est plus pour écraser un malheureux innocent, c'est pour permettre à l'équipe néfaste des grands caïds du Sud, de s'enrichir.

Le régime du bon plaisir s'est réinstallé là bas, sous l'œil bienveillant d'un résident général plus occupé de l'élégance de sa vêtue, que des soucis de sa charge.

Un quotidien de Casablanca, le *Soir marocain*, publie avec candeur, dans sa rubrique des annonces légales, les statuts d'une société anonyme, la « Société minière de Bou Azer et de Graa ».

On y voit d'abord, à l'article III, que le pacha de Marrakech, Si Hadj Thami Glaoui, que le pacha de Telouet Si Hammon Glaoui vendent le « bénéfice des droits d'usage qu'ils possèdent sur les tribus indigènes ».

Première violation de la loi, et, qui plus est, aveu officiel d'un état de choses qui pourrait intéresser « l'Association pour la Lutte contre l'esclavage, auprès de la Société des Nations ».

On y voit ensuite que les deux pachas célèbres par leurs exactions possèdent des gisements de cobalt, ce qui est en contradiction formelle avec le dahir du 19 novembre 1929, qui interdit à tous « fonctionnaires européens et maghzen d'avoir des intérêts directs ou indirects dans des affaires minières. Les pachas sont des fonctionnaires maghzen.

Enfin, la loi est violée une troisième fois sur un point capital. Les régions où, existent ces mines de cobalt sont des régions de dissidence.

Là encore, la loi se rencontre avec la logique lorsqu'elle décrète qu'il est interdit d'avoir des droits acquis, de conclure des affaires, de vendre quoi que ce soit dans des régions dites insoumises.

Nous savons tous que le fait même qu'il existe, en zone d'insécurité, des intérêts capitalistes, commande toujours, tôt ou tard, l'expédition militaire nécessaire au bon rendement des dividendes.

Jusqu'à ce jour, on était accoutumé à ce que ces sortes d'affaires soient traitées sous le manteau.

Il faut que les grands caïds du Sud aient reçu des assurances formelles... de qui ?... pour oser, de la sorte, braver par trois fois la loi, mieux encore, avouer leur forfait en faisant publier le texte illégal des statuts d'une société illégale.

Les Marocains, qui subissent en rongant leur frein la stupide politique indigène du général Noguès, m'ont pas manqué de souligner les différences de traitement infligées à leurs semblables, selon qu'ils sont puissants ou misérables.

J'ai reçu un manifeste de la section de Mazagran, du « Maroc musulman », dont je n'approuve pas, soit dit en passant, le ton violent, qui ne manque pas de souligner avec un certain humour « que les autorités françaises violent la loi, de façon bien inégale ».

Va-t-on comprendre en France qu'il nous faut contrôler les agissements de nos potentats coloniaux qui préparent en toute quiétude, par ignorance ou par cupidité, des heures sombres ?

Après les dénis de justice de l'affaire Djebli, nous devons ajouter au dossier que l'on ouvrira à une autre tribune, les dénis de justice des affaires minières de Bou Azer.

Le scandale marocain continue.

Yves FARGE.

Sociétés nouvelles
(*Cahiers coloniaux*, 14 avril 1932)

Société minière de Bou-Azzer et du Graara. — Objet : l'exploitation des minerais de cobalt situés dans la région du Graara d'Arbar, de Bou-Azer, d'Aït H'Mi et d'Aït Semgan. Siège social : Marrakech, rue B'.Mla, immeuble du Glaoui (Maroc). Capital : 5.000.000 de francs en actions de 100 francs.

Marrakech
De passage
(*Le Petit Marocain*, 5 janvier et 21 juillet 1935)

Bonn Pierre, ingénieur, de Bou-Azzer.

La Convention du cobalt.
(*Le Génie civil*, 9 novembre 1935)

Un arrangement est intervenu récemment entre le Groupement des fabricants allemands de cobalt, d'oxydes et sels de cobalt, comprenant douze de ces producteurs, et la Cobalt Association, se composant de : pour la Belgique, l'Union minière du Haut Katanga ; pour la Grande-Bretagne, la Rhokana Corporation Ltd ; pour le Canada, la Deloro Smelting and Refining Co ; pour le Maroc, la Société minière de Bou-Azzer et du Graara, qui représentent (à part le cobalt contenu accessoirement dans les résidus de grillage de certaines pyrites et les minerais de la Burma Corporation) la presque totalité de l'extraction de minerais de ce métal dans le monde entier.

Cet accord, auquel M. BRANDT a consacré une étude économique dans *Metallwirtschaft* du 20 septembre, a atteint les buts suivants : uniformité des prix de vente mondiaux du cobalt et des produits cobaltifères ; relèvement général de ces prix ; remplacement des importations du métal ou de produits finis cobaltifères en Allemagne par des matières premières de cobalt, fournies exclusivement par la Cobalt Association, en respectant cependant les contrats en vigueur au moment de la signature de cet accord ; enfin, limitation des quantités exportées par l'Allemagne.

On visite Marrakech
(*Le Petit Marocain*, 16 juin 1936)

Nicolet Stanislas, ingénieur des Mines, de Bou-Azzer.

Annuaire des entreprises coloniales, 1937, p. 412 :

Société minière de Bou-Azzer et du Graara, r. R'Mila, immeuble du Glaoui. — Société anon., f. en 1931, 5.000.000 de fr. — Parts : 10.000. — Exploit. de minerais de cobalt. Conseil : el Hadj Thami et Glaoui, Omnium nord-africain, Cie minière du Maroc, Cie de Tifout-Tiranimine, Si Lahoussine Demnati, Société de prospection et d'études, minières, Société d'études et d'initiative p. la mise en valeur du Sous, Francis Busset, du Vivier de Streeel ¹, Duvernoy ² (*B. O.*, 16-10-31). — Extraction 1934 : 1052 t. de minerai 10 % de cobalt.

L'activité minière au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1937)

Société minière du Bou-Azzer et du Graâra, regagne rapidement le tonnage de minerai de cobalt expédié en 1935, l'Association du cobalt a relevé à près de 2.000 t. de métal le quantum total à fournir par les adhérents.

Le développement des richesses minières au Maroc

Des possibilités intéressantes
(*Le Peuple (C.G.T.)*, 9 septembre 1937)

La production marocaine de nickel associé au cobalt n'est pas sans intérêt pour la métropole, surtout si l'on considère l'éloignement de Nouvelle-Calédonie. Les mines de Bou Azer et du Graâra on pu, à la faveur du contingent qui leur a été reconnu, expédier annuellement 3.600 tonnes de minerai à 12 % de cobalt et 5 % de nickel. D'autres gisements de cobalt reconnus dans le Sud-Marocain ont été mis en exploitation. Il est à noter d'autre part que le minerai de Bou Azer renferme également un peu d'or.

¹ Edmond du Vivier de Streeel (1869-1946) : administrateur d'une quarantaine de sociétés. Voir [encadré](#).

² Georges Duvernoy (1876-1960) : ancien secrétaire général de la résidence du Maroc (1926-1927), administrateur des Mines de Zellidja, futur président de l'Office nord-africain à Paris. Voir [encadré](#).

Les exploitations minières au Maroc
(*L'Écho du Sud (Madagascar)*, 22 janvier 1938)

.....
C'est également le seul producteur français de cobalt-métal, qui prend une importance de plus en plus grande, ainsi que le molybdène, dans la réalisation des aciers spéciaux. La mine de Bou-Azzer et de Gaara a produit, pendant les sept premiers mois de l'année, 2.900 tonnes de minerai de cobalt correspondant à environ 330 tonnes de cobalt-métal.

Il est à remarquer que le minerai de cobalt marocain est aurifère et que la production d'or des sept premiers mois s'élève à 50 kg environ.

.....

Problèmes de la main-d'œuvre et du chômage à Casablanca
dans leur aspect actuel
(*Le Petit Marocain*, 25 juillet 1938)

.....
Depuis un an et demi, environ 300 personnes européennes inscrites au bureau ont été placées définitivement dans les sociétés suivantes : Mines d'Aouli par Midelt, Société minière du Haut-Guir à Bené-Tadjit, Société minière le Molybdène, à Azégour, Société marocaine des Mines et Produits Chimiques, à Casablanca, groupe C.T.M., comprenant l'Omnium nord-africain, la Société d'étude et de prospections minières, la Société des mines de Bou-Azzer et du Graâra.

UNE EXPLOSION FAIT PLUSIEURS VICTIMES AUX MINES DE BOU-AZZER
(*Le Petit Marocain*, 8 novembre 1938)

Marrakech, 7 novembre — Durant la journée de dimanche, deux blessés venant des mines de Bou-Azzer étaient conduits à l'hôpital civil de Marrakech. L'un, l'ingénieur Rossenbeck, dans un état très grave, succomba presque aussitôt à ses blessures.

L'autre, M. Manzanarès, maître-mineur, ne paraît pas être en danger.

On apprenait aujourd'hui, à Marrakech, que les deux blessés avaient été victimes d'un accident de travail, par suite, dit-on, d'une explosion de poudre avant qu'ils aient pu se mettre à l'abri.

Plusieurs indigènes seraient également blessés. Un autre aurait été tué sur le coup.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marocain*, 10 novembre 1938)

Madame Frédéric Rossenbeck,
Et le Conseil d'administration de la Société minière de Bou Azzer et du Graâra, ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Frédéric Arthur ROSSENBECK,
ingénieur aux Mines de Bou Azzer
survenu accidentellement le 5 novembre 1938.

Les obsèques auront lieu à Marrakech aujourd'hui jeudi 10 novembre à 16 h. 30.

On se réunira au cimetière.

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DE
BOU-AZZER ET DU GRAARA
SOCIÉTÉ ANONYME CHÉRIFIENNE AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS
Siège social ; 81, avenue de Mazagan, CASABLANCA
(*Annuaire du Comité central des houillères de France et de la Chambre syndicale française des mines métalliques*, juin 1939, p. 420-421)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Si EL HADJ THAMI EL GLAOUI, Pacha de Marrakech, président, Marrakech.
OMNIUM NORD-AFRICAÏN, administrateur délégué, 81, avenue de Mazagan, Casablanca.
COMPAGNIE MINIÈRE DU MAROC, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE DE TIFNOUT TIRANIMINE, Casablanca, 81, route de Mazagan.
LAIIOUSSINE DEMNATI, Marrakech (Guéliz).
SOCIÉTÉ DE PROSPECTION ET D'ÉTUDES MINIÈRES, 81, avenue de Mazagan, Casablanca.
SOCIÉTÉ d'ÉTUDES ET d'INITIATIVES POUR LA MISE EN VALEUR DU SOUSS, 81, avenue de Mazagan, Casablanca.
BUSSET (Francis), Villa « Le Minaret », boulevard de Londres, Casablanca.
du VIVIER de STREEL, 10, rue Villaret-de-Joyeuse, Paris.
DUVERNOY, 19, rue d'Anjou, Paris (8^e).
MOURGNOT, 65, av. Poeymirau, Casablanca.
AGUILLON, 71, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 5 millions de francs est divisé en 50.000 actions de 100 francs. Les actions ne sont pas cotées. Il n'existe pas d'obligations. 10.000 parts de fondateur.

DIRECTION ET SERVICE TECHNIQUE

OMNIUM NORD-AFRICAÏN, représenté par M. Jean EPINAT, président délégué.
M. MARIAUD ³, ingénieur-directeur de l'exploitation.

CONCESSION — TRAVAUX — TRAITEMENT
CHEMIN DE FER

Concession. — Permis de recherches.
Données sur les travaux. — Travaux de recherches sur des gîtes minéralisés en cobalt.
Appareils de traitement. — Installations d'enrichissement des produits de recherches.
Chemins de fer. — Transport par camions autos à Marrakech et par chemin de fer du Maroc jusqu'au port de Casablanca.

NATURE DES PRODUITS

³ Louis Jean Urbain Mariaud (Marseille, 30 avril 1896-Neuilly, 7 octobre 1957) : ingénieur de l'École des mines de Paris (1919), ancien des mines de L'Argentière (Hautes-Alpes), des Étains de Kinta et de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine. Directeur de la Société Chrome et nickel de l'Indochine (1929-1934). Agréé en qualité de géomètre expert (juin 1930). Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 30 décembre 1934). Directeur de la Société minière de Graâra, de Bou-Azzer (Maroc).

Minerais de cobalt nickelifères, teneur moyenne 12 à 14 % de Co élément. Métaux précieux.

PRODUCTION

Minerai marchand	
1935	3.000 tonnes.
1936	3.500 —
1937	5.300 —
1938	6.200 —

PERSONNEL OUVRIER 1938

Européens : 36.
Indigènes
fond 500 ouvriers
jour 600 »

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

Logements ouvriers et habitations pour personnel européen.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE ADMINISTRATIF :

Adresse postale : Société Minière de Bou-Azzer, 81, avenue de Mazagan, Casablanca (Maroc).

Adresse télégraphique : Omnafric Casablanca.

Téléphone : A 29-01:

EXPLOITATION :

Adresse postale : à Bou-Azzer par Ourzazate.

— télégraphique : S M A G Bou-Azzer par Tazenaght.

Bibliographie

L'Entreprise au Maroc
40, rue Amiral-Courbet - B. P. 12 - Tél. : 70-19
Casablanca
N° 893 du 15 juin 1939
(*Le Petit Marocain*, 23 juin 1939)

Travaux hydrauliques

Projet de construction d'un barrage de 30.000 m³ d'eau retenue à Bou Azzer.

LISTE GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

DU

PERSONNEL DES MINES.

(*Annales des mines*, 1941)

Hentschel, ing. ord. 2^e classe (1917).

Congés hors cadres. Dir. de la Société minière de Graâra, de Bou-Azzer au Maroc.

Le voyage de M. [Emmanuel] Monick dans le Sud marocain
(*Le Petit Marocain*, 18 mars 1941)

M. Monick, secrétaire général du Protectorat, est rentré hier soir à Rabat de sa tournée d'inspection dans le Sud.

.....
Le retour de M. Monick s'est effectué par Taroundant. Il a visité en chemin les mines de Bou-Azzer, les annexes de Tazenakh et de Taliouine.

Sanction administrative
(*Le Petit Marocain*, 25 septembre 1943)

RABAT, 24 septembre. — Par application du dahir du 31 mars 1943 sur les pouvoirs de l'autorité administrative dans la conduite de la guerre économique, M. Jean Epinat a été inscrit sur la liste des personnes dont l'activité est considérée comme procurant un avantage à l'ennemi et il a été placé sous le régime de l'internement administratif (résidence forcée) dans un poste de l'intérieur.

Les biens personnels de M. Épinat ainsi que ceux des deux sociétés « Omnium Nord-africain » (ONA) et « Mines de Bou-Azzer et Graâra » (SMAG) ont été placés sous séquestre. Ces deux sociétés seront contrôlées, la première par le Bureau central des transports, et la seconde par le Bureau de recherches et de participations minières.

Pillage américain
(*Le Matin*, 28 février 1944)
[article répandu dans la presse collabo]

.....
En octobre dernier, les autorités militaires américaines ont arrêté le grand industriel et propriétaire de mines bien connu au Maroc, Jean Épinat, de l'Omnium nord-africain et des mines de Bou-Azer et de Grafre-Smas [*sic* : Mines de Bou-Azzer et du Graâra (SMAG)], parce qu'il avait refusé de consentir à la remise de ses entreprises entre les mains des Yankees.

[Contre le fascisme, instrument politique des trusts]
(*Assemblée consultative provisoire*, 1^{er} août 1945)

M. Paul Aurange (P.C.F.). — La société des mines de Bou Azer et de Guaa [*sic*] est une société anonyme chérifienne au capital de 50 millions de francs, dont le siège est à Casablanca, 81, boulevard Jean-Courtin. La présence dans la société d'un puissant personnage marocain retarderait, paraît-il, toute action judiciaire.

Ce n'est pas notre avis. Il s'agit d'une cession de minerais de cobalt provenant des mines de Bou Azer au raffineur allemand Hermann Starck, domicilié à Berlin, Bellevue Strasse, numéro 13.

Une quantité de 393 tonnes 492 fut expédiée à la date du 11 août 1941. Le montant des livraisons fut de 2.483.047 francs.

Pourquoi le conseil d'administration de la société des mines de Bou Azer n'est-il pas poursuivi ?

.....

LES MINES MAROCAINES.
par la DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE, à RABAT (février 1949.)
(*Annales des mines*, avril 1949)

.....

LE COBALT

Les seuls gisements de cobalt connus au Maroc sont situés dans les formations précambriennes de Bou-Azzer et du Graâra, qui apparaissent en boutonnières au milieu des terrains cambriens et ordoviciens dans l'Anti-Atlas d'Ouarzazate.

Seuls, les gîtes de Bou-Azzer et d'Aghbar, distants de 15 km à vol d'oiseau, ont jusqu'ici fait l'objet de travaux d'exploitation.

Contrairement au minerai du Congo Belge, où le cobalt est associé et d'ailleurs subordonné au cuivre. et récupéré comme sous-produit, les filons de Bou-Azzer présentent une minéralisation essentiellement constituée par l'arséniure de cobalt ou smaltine, et le cobalt y est le métal principal : la teneur atteint 1,5 % dans le minerai tout-venant. Le fer et le nickel sont présents en petites quantités dépassant rarement le quart de la teneur en cobalt. Enfin, le minerai est aurifère, avec une teneur très variable dont la moyenne se situe entre 15 et 20 g à la tonne.

Le minerai marchand obtenu par triage et enrichissement contient 12 % de cobalt; il est exporté par le port de Casablanca, après un transport de 500 km, dont plus de la moitié est effectuée par route (de la mine à Marrakech) dans les mêmes conditions que le minerai de manganèse.

L'exploitation des gisements de Bou-Azzer a commencé en 1933, et leur production faisait du Maroc, en 1938, le troisième producteur de cobalt du monde.

La production mensuelle maximum a été de 600 t. en juin 1939. La guerre a, par la suite, considérablement ralenti l'extraction, qui n'a qu'assez faiblement repris depuis lors.

Les réserves certaines reconnues sont actuellement évaluées à 60.000 t. de minerai marchand, se répartissant par moitié entre le gisement de Bou-Azzer (filon 7) et celui d'Aghbar.

La production marchande s'est élevée à 2.659 t. en 1947 et à 2.094 t. en 1948. La moitié environ de cette production est directement expédiée en France à la société d'électrochimie d'Ugine ; l'autre moitié est traitée à façon en Belgique pour la fabrication du speiss, qui est envoyé en France pour l'extraction du métal.

L'exploitation est grevée de lourds frais de transport et de grosses dépenses d'aménagement et de recherches, qui conduisent à un prix de revient supérieur au prix mondial. Le prix F. O. B. Casablanca du kg de cobalt contenu dans le minerai marchand a été, jusqu'au 15 janvier 1949, de 600 fr. Sur la base d'une teneur de 12 % de cobalt, la tonne de minerai était donc vendue 72.000 fr. La liberté du prix a été rendue au minerai par arrêté du 18 septembre 1948 ; le prix du cobalt métal est cependant toujours soumis à homologation en France.

Le prix de revient élevé limite actuellement les débouchés, mais la production pourrait être rapidement portée à 500 t. par mois ; l'aménagement du gisement, la mécanisation de l'exploitation et l'installation d'un nouvel atelier de préparation mécanique sont en cours.

La solution du problème économique qui conditionne la mise en valeur de la mine devrait également être recherchée dans la création au Maroc d'une usine à speiss qui transformerait sur place tout ou partie de la production.

L'activité minière au Maroc en 1949
(*L'Économiste européen*, 14 mai 1950)

Le service des mines du gouvernement chérifien vient de rendre publics les résultats de l'activité minière au Maroc en 1949.

.....
La Société minière de Bou-Azzer, dans laquelle l'Omnium nord-africain a des intérêts, a produit 1.739 tonnes de minerai de cobalt à 12 % de Co, 2 % de Ni et 10 à 15 grammes d'or à la tonne (1.318 tonnes livrées en France et 492 en Belgique), ainsi que 375 tonnes d'amiante vendues au Maroc.

AEC 1951/875 — Société minière de Bou-Azzer et du Graâra (SMAG), 49-52, avenue Général-d'Amade, CASABLANCA.

Bureau correspondant : Office Nord-Africain, 22, rue de Téhéran, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., 1931, capital 100 millions de fr. en 200.000 act. — Parts : 10.000.

Objet. — Exploit. de minerais de cobalt et d'amiante.

Conseil. — S. E. Si Thami El Hadj El Glaoui, Omnium nord-africain, Jean Épinat, Eugène Paris [ONA], Cie minière du Maroc, Cie de Tifnout-Tiranimine [ONA], Lahoussine Demnati, Société de prospection et d'études minières au Maroc [ONA], Jacques Aguillon [ONA], Paul Mourgnot [ONA], Despujols ⁴.

DES CONTES D'ORIENT AUX COMPTES EN BANQUE
LE FASTUEUX EL GLAOUI VEND LES MATERIAUX STRATEGIQUES DU SOUS-SOL
MAROCAIN

et sert de marionnette à de dangereuses intrigues ourdies par la résidence ou par des agents étrangers
(*Ce Soir*, 18 janvier 1951)

À qui ce château ? Au marquis de Carabas. À qui cette ferme ? Au marquis de carabas. À qui ce vignoble, cette forêt, cette mine ? Toujours au marquis de Carabas. S'il parcourait le Maroc d'aujourd'hui, le chat botté saurait que le marquis de Carabas s'y appelle la Banque de Paris et des Pays-Bas. Elle contrôle les banques marocaines, dont la Banque d'État. Elle finance tous les établissements industriels et commerciaux, les grandes exploitations agricoles, les transports, l'hôtellerie. Pas un objet, au Maroc, ne se fabrique, ne se vend sans que la Banque de Paris et des Pays-Bas ait prélevé sa part, directement ou par filiale interposée.

Et pas un gramme de minerai, au Maroc, n'est extrait du sol et exporté sans que la banque de Carabas ait participé à l'opération. Son principal intermédiaire, dans ce domaine, est l'Omnium nord-africain, à lui seul un trust puissant dont l'activité s'étend,

⁴ Pierre Despujols (1888-1981) : Polytechnique 1907, ancien chef du service des mines au Maroc.

comme son nom l'indique, à bien d'autres entreprises, et notamment la construction immobilière, les transports, le pétrole.

Mais l'affaire la plus en vue de l'Omnium, c'est l'exploitation des richesses du sous-sol marocain pour laquelle il dispose de plusieurs filiales dont la Société minière de Bou-Azzer et du Graâra, en abrégé S.M.A.G. Un cinquième du capital de la S.M.A.G. est la propriété personnelle de Son Excellence El Hadj Thami el Glaoui, pacha de Marrakech.

Ce n'est pas en numéraire que Son Excellence a acquis 20 % des actions de la S.M.A.G., lors de la fondation de cette société. C'est par une aventure digne des *Mille et une nuits*, encore quelle n'ait pu prendre corps que par une bien admirable conjonction des vieilles traditions des tribus marocaines avec le régime du protectorat et celui, des sociétés anonymes.

Comment on découvre un insecticide

Ce sol que les fellahs grattent avec des instruments primitifs (on y voit encore l'araire au soc de bols se traîner dans la pierraille) recèle

...les profonds arsenaux
Où dort enseveli le peuple des métaux.

L'œil clair d'El Glaoui discerna, avant même que les ingénieurs français eussent poussé leurs recherches de façon méthodique, tout le parti qu'on pouvait tirer du cobalt, de l'amiante, du manganèse enfouis, parfois à fleur de sol, dans la terre marocaine. Dès 1925, les hommes de ses tribus lui avaient apporté des échantillons d'érythrine, minerai rouge ou abénite de cobalt, trouvés en différents points.

En 1930, un ingénieur français, le capitaine Polin, qui construisait une route, tomba sur un important gisement d'érythrine affleurant sous la piste. La Résidence et les groupes capitalistes s'intéressèrent aussitôt à l'affaire. Mais le minerai de cobalt avait déjà un propriétaire : S.E. El Glaoui...

Les choses s'étaient passées le plus simplement du monde. En 1927 et 1928, le pacha de Marrakech avait passé avec les collectivités locales — les tribus — des contrats régulièrement sanctionnés par le cadî, et qui lui assuraient en fait la propriété des gisements. Contrairement à la loi, l'État marocain n'était pas intervenu dans ces accords, et cela en vertu d'une astuce juridique qui valait son pesant de cobalt. On pourrait même dire son pesant d'or, car le minerai de cobalt fournit, comme sous-produit d'extraction, environ 100 grammes d'or natif par tonne traitée.

Pour « traiter » avec les chefs des tribus (qui, étant les sujets du pacha, n'avaient pas autre chose à faire qu'à signer les papiers qu'il leur présentait), El Glaoui avait posé en principe que le droit en vigueur dans ses domaines n'était pas le droit coranique appliqué dans l'Empire chérifien, mais l'antique droit coutumier des tribus de langue berbère. Par définition, le droit coutumier, variable d'une région à l'autre, manque de contours définis. On le sollicite d'autant plus aisément que ses lointains auteurs n'avaient pas précisément prévu, et pour cause, l'exploitation moderne des minerais marocains. C'est ainsi qu'en vertu du « droit berbère », les malheureux fellahs furent réputés, très provisoirement, propriétaires des gisements découverts sur leurs territoires. Pour rendre la chose plus vraisemblable, il ne fut pas question, dans les accords, de cobalt, mais seulement « de minerai de couleur rose dont ils (les membres des tribus) se servent pour détruire les insectes ».

Les vertus insecticides de l'arsénat de cobalt n'ont pas fait l'objet d'une étude poussée. Elles pourraient bien avoir été inventées pour les besoins de la cause. Par contre, l'usage du cobalt dans la métallurgie de l'acier est fort développé dans l'industrie moderne, et notamment dans les fabrications de guerre. En 1930, la Résidence fit promulguer le fameux dahir berbère qui, consacrant la séparation

juridique des territoires de langue berbère, souleva tant d'amertume dans de larges couches du peuple marocain.

La voie était libre à la constitution, l'année suivante, de la Société minière de Bou-Azzer et du Graâra, les dispositions suivantes étant inscrites dans les statuts :

Art. 6. — S.E. El Hadj Thami El Glaoui et Si Mohamed ben Mohamed dit Si Hamou El Glaoui apportent et cèdent à la société le bénéfice des droits d'usage qu'ils possèdent sur les gisements indiqués à l'art. 3, en vertu du droit coutumier indigène.

En échange, El Glaoui et les siens recevaient un cinquième des actions de la S.M.A.G. La société se chargeait de vendre pour leur compte tout le cobalt déjà extrait. Et dans la liste des membres du conseil d'administration figuraient, outre les deux Glaoui déjà cités, trois autres Glaoui...

L'histoire du manganèse marocain n'est pas moins pittoresque. Mais la place manque pour tout raconter. Disons simplement que lorsque le service des mines de la Résidence envoya un ingénieur pour reconnaître les gisements découverts au sud de Télouet, celui-ci dut rentrer dare-dare à Rabat. Le manganèse était déjà aux mains du pacha de Marrakech, et c'est avec lui qu'on s'empressa de traiter.

D'UNE COLLABORATION À L'AUTRE

Pendant la dernière guerre, la métallurgie allemande eut furieusement besoin de cobalt. La S.M.A.G. s'empressa de lui en fournir, passant même par-dessus la tête des fonctionnaires de la Résidence qui prétendaient contrôler les expéditions.

Après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord, le richissime M. Jean Epinat, principal dirigeant de l'Omnium nord-africain, fut coffré, et le bruit courut qu'il serait fusillé. Un si fâcheux destin lui fut épargné. Au bout de quelques mois, il bénéficia d'un non-lieu.

.....

Jacques DEGLANE.

L'activité minière au Maroc en 1949 (*L'Économiste européen*, 14 octobre 1951)

Le Gouvernement français a autorisé la conclusion entre le gouvernement américain d'une part et la Société minière de Bou-Azzer et du Graâra (filiale de l'Omnium nord-africain) d'autre part d'un contrat par lequel l'E.C.A. avance à cette société une somme de 330 millions de francs en vue de développer l'exploitation et la production de cobalt et d'amiante au Maroc.

Les avances faites par l'E.C.A. à cette société seront remboursables par livraison d'une partie de la production du minerai, possible grâce à ce financement.

Cet accord est conforme aux clauses de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948 entre la France et les États-Unis, qui prévoit que la France cédera au Gouvernement américain, compte tenu des besoins français pour la consommation intérieure et pour le commerce d'exportation, des produits dont le Gouvernement des États-Unis a besoin par suite de l'insuffisance de ses propres ressources.

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord

Seconde partie

par MAURICE DUPONT

(*Esprit*, août-septembre 1952)

[326] Les minerais spéciaux n'ont d'importance réelle qu'au Maroc ⁵. Les mines de Bou Azzer qui appartiennent à l' « Omnium nord-africain » de M. Épinat (lié à Rothschild et à Paris-Pays-Bas), produisent 100 % du *cobalt* et de l'*amiante* (7.500 tonnes) ; 70 % des ventes vont aux U.S.A.

François BILLOUX
SECÉTAIRE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
DÉPUTÉ DES BOUCHES-DU-RHÔNE
LA FRANCE ELLE MAROC
DISCOURS PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 7 OCTOBRE 1955
(*La France nouvelle*, 15 octobre 1955)
(« J. O. », pages 4.892 à 4.901) (Supplément au n° 513 de *France nouvelle*)

La SOCIÉTÉ MINIÈRE DE BOU-AZZER ET DU Graâra — mines de cobalt et d'amiante — deuxième producteur de cobalt du monde ; capital, 265 millions ; président : S.E. Si Th ami El Glaoui ; administrateur délégué : Omnium nord-africain ; administrateurs : Jean Épinat, Paul Mourgnot, Eugène Paris, Albert Hentschel, Jacques Aguillon, le caïd Si Brahim El Glaoui, fils aîné du Glaoui, la Société de prospection et d'études minières au Maroc.

PANORAMA DE L'INDUSTRIE MINIÈRE
du Continent Africain en 1971
par E. BOUDET, ingénieur civil des Mines, Bureau de documentation minière
(*Annales des mines*, novembre 1972)

MAROC

.....
Rappelons que la seule exploitation de cobalt en activité est celle de Bou-Azzer dans la région de Ouarzazat. La production qui avait accusé une baisse très importante en 1970 a augmenté en 1971 d'environ 60 % : 9 777 t. contre 6 039 t. en 1970. Les recherches entreprises en 1969 par un groupe d'experts soviétiques ont, en effet, conduit à la découverte d'autres concentrations cobaltifères qui permettront à la mine de reprendre son activité à proximité du filon de Bou-Azzer épuisé en avril 1970.

Les exportations de cobalt (9.100 t. en 1970) ont porté sur 4.833 t valant 7,3 MF qui ont été dirigées sur la France.

(GEDIM, Saint-Étienne, Réalités industrielles, février 1992)

Il n'y a pas de production de minerai de cobalt en France. La France n'ayant plus de producteurs de métal depuis 1985 à la suite de l'arrêt du traitement de concentrés de Bou Azzer (Maroc), l'intégralité du métal est importée. La France a importé, en 1990, du métal neuf à raison de 1113 t et des déchets et débris à raison de 260 t.

⁵ L'Algérie produit 4.829 tonnes d'antimoine (« Mines de la Lucette : Paris Pays-Bas, Peñarroya) et 462 tonnes de cuivre (Mine de Boudoukha, quelques dizaines de tonnes de concentré par mois)

Nouveau procédé pour le cobalt de Bou Azzer
par Nadia SALAH
(*L'Économiste*, 11 décembre 1997)

De notre envoyée spéciale à Bou Azzer et Guemassa,

C'est avec un procédé-maison que l'ONA a l'intention de se tailler une part de 4 à 5 % du marché mondial du cobalt en y mettant des cathodes de cobalt pur à 99,9 %.

« Ce sont les meilleures du monde ». Les techniciens et ingénieurs de Cobalt Metallurgie Bou-Azzer ne sont pas peu fiers de leur procédé-maison, mis au point par Reminex, autre filiale de Managem, le holding minier de l'ONA.

À Bou Azzer même, la CTT (Compagnie de Tifnout Tiranimine, la plus vieille exploitation minière du pays) continue d'exploiter les mines proprement dites de cobalt. La Cobalt Metallurgie Bou-Azzer, créée en 1992, s'occupe des rejets. Elle travaille sur le site d'exploitation et aussi à Guemassa. C'est elle qui exploite le nouveau procédé industriel. Au départ, il y a dix ans, personne ne croyait qu'il y aurait au Maroc la possibilité d'inventer un procédé pour réexploiter les rejets de cobalt.

Les hommes du groupe ONA racontent comme une aventure personnelle leurs pérégrinations auprès de la poignée d'entreprises de par le monde détenant un procédé de valorisation des haldes (rejets) : « On a vite compris que personne ne nous vendrait jamais rien. Celui qui a un procédé le garde pour lui, c'est la règle ». En plus, ils ont été vexés de l'accueil condescendant auprès des géants de la recherche.

Cobalt pur à 99,9 %

Ce vendredi 5 novembre à Guemassa, à une quarantaine de kilomètres au sud de Marrakech, l'inauguration officielle de leur usine de valorisation sonnait comme une réhabilitation-consécration de leurs compétences à leurs propres yeux. Ils sont entrés dans le monde fermé des techniques de valorisation, avec leur procédé d'hydrométallurgie.

Le procédé SX/EW, selon la terminologie scientifique, permet en deux étapes d'obtenir des cathodes (sorte de lingot) de cobalt pur à 99,9 %. SX/EW de Bou Azzer est breveté au niveau international et les scientifiques de Reminex pensent que leur nouvelle compétence en hydrométallurgie servira de base à d'autres développements : « Ce sont de nouveaux métiers qui sont en train de naître », explique M. Rachid Benyakhlef, qui avait été chef de projet à Guemassa et qui s'occupe maintenant de toute la partie recherche et développement du pôle Mines de l'ONA. Mais les scientifiques ne veulent pas en dire davantage.

Déjà en 1992, alors qu'ils travaillaient sur le procédé et qu'ils avaient obtenu des résultats « encourageants », ils ne voulaient pas en parler ⁶. Dans le domaine de la recherche appliquée, personne ne donne beaucoup de détails : ils valent peut-être de l'or. En tout cas, leur réussite industrielle dans l'installation BA-1 (Bou-Azzer 1) leur a donné des ailes : ils ne jurent plus que par la recherche & développement ⁷ Le groupe ONA met depuis 10 millions de DH par an pour la R&D des mines. Les travaux

⁶ Cf *L'Économiste* des 3, 10 et 17 décembre 1992.

⁷ Les techniciens et ingénieurs du pôle Mines sont très actifs dans l'Association R&D, dont M. Benyakhlef est le président délégué: ils veulent faire partager leur méthode avec d'autres entreprises. Les premiers essais de valorisation des haldes de cobalt de Bou Azzer ont été menés entre 1968 et 1991, par les compagnies d'exploitation, à l'époque CTT, le BRPM, le BRGM (France) et l'Université de Liège (Belgique). Les résultats avaient été divers, mais ils avaient ancré l'idée selon laquelle les recherches aboutiraient tôt ou tard à un procédé rentable.

concernent la valorisation des concentrés et des rejets de Guemassa, des rejets d'Imiter, le traitement de l'or de Akka, un nouveau procédé de production d'oxyde de zinc...

À Guemassa, un autre investissement, BA-2, est en cours, qui arrivera à maturité fin 1999. Au total, les deux unités produiront environ 900 tonnes de cobalt pur. Ceci représentera entre 4 et 5 % du marché mondial du cobalt, obtenu à partir des anciens rejets de la mine de cobalt de Bou Azzer. Ces rejets, accumulés depuis le début de l'exploitation de la mine en 1928, étaient réputés stériles, car de trop faible teneur (0,4 %). Grâce à la mise au point du nouveau procédé, ils sont concassés, concentrés une première fois sur le site de Bou Azzer même. Les concentrés à 10 % sont transportés à Guemassa pour être purifiés puis, par électrolyse, est obtenue la fameuse cathode de cobalt pur à 99,9 %.

Le potentiel traitable entassé à Bou Azzer depuis les années 30 est d'un million de tonnes. L'investissement sur BA-1 a été de 135 millions de DH et sur BA-2 il se montera à 240 millions de DH.

Au milieu de nulle part : la mine et les vipères à cornes

Les mineurs devraient tenter des procès en réhabilitation: Le trop grand talent d'écrivains comme Zola, Marquès ou Orwell continue à la veille du XXI^e siècle à marquer d'infamie une activité qui n'est plus du tout ce qu'on en dit encore.

Cela commence comme un flash sur la route de Bou-Azzer : une femme, modestement habillée, descend d'un autocar et, malgré ses vêtements d'hiver, il est visible qu'elle n'a qu'une main. Puis un autre flash. Cette fois, c'est un homme seul, qui marche au milieu de nulle part. Sa démarche n'est pas tout à fait habituelle: on dirait qu'il lui manque un bras. Sur une si petite population dans la région, comment se fait-il qu'il y a deux adultes qui ont perdu un membre ? Explication simple et horrible. Il y a beaucoup de vipères à cornes dans la région. C'est l'un des reptiles les plus dangereux, mortels si l'intervention n'est pas rapide. Or avant le développement de la mine par la Cobalt Metallurgie Bou-Azzer (CMBA), filiale de l'ONA, il n'y avait pas de moyen de sauver un enfant mordu par une vipère à cornes, que de l'amputer du membre blessé. Depuis que la mine s'est développée, qu'une route a été construite par la société minière, un gros dispensaire a été installé, capable de donner du sérum aux enfants mordus. On ne les soigne plus en les amputant. Certes, le dispensaire est celui de la CMBA, mais il n'est pas réservé aux mineurs et à leur famille. Il travaille pour tout le monde. Depuis vingt ans, les enfants, aussi imprudents que l'étaient leurs parents au même âge, ne sont plus amputés pour cause de vipères à cornes.

C'est un effet totalement inattendu de l'exploitation minière qui ne se voit pas dans le PIB du Maroc, mais qui est essentiel.

C'est une tente en feutre de laine, comme les nomades savent les faire. Mais autour de la tente, une grosse haie en branchages d'épineux interdit l'accès aux animaux domestiques. Sont ainsi protégés la tente mais aussi cinq ou six sillons où poussent des légumes. C'est probablement la dernière famille nomade de la région qui vient de s'installer car à côté de la tente sèchent des parpaings de terre, bien alignés. Ils serviront dès la fin de l'hiver à construire une petite maison d'une pièce et peut-être le début d'une étable. En abandonnant, il y a une quinzaine d'années, le système de la cité minière et en poussant ses employés à s'installer dans la petite ville de Taznakht, la CMBA a changé les données socio-économiques de la région. Au lieu de créer un monde autarcique tel que le sont les cités minières, la nouvelle politique met en jeu des mécanismes économiques très différents. Les revenus distribués par la mine vont maintenant s'inclure dans des réseaux locaux. Ce faisant, ils développent ces réseaux. Là

où légumes, viande... étaient « importés » d'autres régions, ils sont produits par les familles de la zone. Celles-ci entrent alors dans le système de la production marchande et élèvent à l'évidence leur niveau de vie. Le reste est à l'avenant. À Taznakht, 62 % de la population active exerce une profession indépendante, le taux de chômage est en dessous de ceux de la région de Ouarzazate et le taux de scolarisation surtout des filles est nettement meilleur.

Le danger est évidemment l'épuisement de la mine, avec ses images de villes mortes popularisées par la littérature et le cinéma. « C'est plus théorique que réel », explique M. Abaro, responsable du pôle Mine de l'ONA, qui, justement, a commencé sa carrière comme ingénieur dans la région de Bou-Azzer. « Ce qui se passe, c'est que le réseau marchand déborde vite des besoins de la mine et se branche sur d'autres activités qui ne dépendent plus d'elle ». Donc, si la mine s'épuise, l'économie locale aura une crise forte mais ne disparaîtra pas totalement. Autre avantage, mais pour la mine cette fois : la crise ne sera plus de son ressort exclusif.

Deuxième différence entre la théorie et la réalité : l'exploration minière. L'expérience de la « boutonnière » de Bou-Azzer montre que la recherche systématique des gisements est rentable. Des puits se ferment, d'autres s'ouvrent. Ils se déplacent, sans déplacer avec eux une cité, puisque le pôle socio-économique est devenu indépendant, à Taznakht.
